

Ensemble

Le journal des associations adhérentes du réseau Léo Lagrange en Région Nord Pas de Calais Champagne Ardennes

NUMÉRO 79 JANVIER 2015

Edito

Ce début d'année a été endeuilli par des actes barbares, mais au-delà de l'indignation et de l'horreur, il ne faut pas céder aux visées terroristes

La Délégation Régionale Léo Lagrange Nord-Pas de Calais-Champagne-Ardenne, s'associe à l'indignation générale suscitée par l'attentat sanglant à Charlie Hebdo et les tueries de Paris, en ce début d'année. Elle s'incline devant la mémoire des victimes, dont celle des trois fonctionnaires de police qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs missions, et assure de sa sympathie toutes les familles dans la douleur.

Au-delà de l'horreur et de l'émotion ressentie, la justice devra dire les circonstances précises de ces actes meurtriers et les condamner. En visant un journal, en choisissant délibérément de recourir à une violence extrême et barbare, les meurtriers avaient un objectif : celui d'affaiblir la démocratie.

Nous appelons à ne pas céder aux visées terroristes. C'est avec fermeté, mais dans le cadre des valeurs de notre république - la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité qu'il convient de réagir. Les marches républicaines auxquelles Léo Lagrange s'est associé ont permis de montrer que nous ne céderons pas à la peur et que nous défendrons toujours ces valeurs.

DANS CE NUMÉRO

Information associations.....	2
Beaurepaire met des mots sur l'innommable.....	3
La Ferme Beaurepaire a 30 ans.....	3
No spécial « Le petit citoyen » 3	
Vers un SVU.....	4
Nouveau dans la collection « Et si on s'parlait ».....	4
A vos agendas	4



Flash Info



La DRLL édite un Flash Info destiné à vous donner des informations rapides et succinctes transmises par vous (actions associatives) ou sélectionnées par nous pouvant vous être utiles.

Ce flash info ne vous parviendra que par mail. Nous vous invitons donc, si ce n'est déjà fait, à nous faire parvenir votre adresse mail à :

joana.pi@leolagrange.org

L'EMPLOI ASSOCIATIF EN QUÊTE D'ATTRACTIVITÉ

Le n° 1222 du 6 janvier au 12 janvier 2015 d'**Entreprises&Carrières** nous propose un article très intéressant sur l'emploi associatif, dont voici quelques extraits :

Les associations occupent près de 2 millions de salariés, mais leurs emplois n'ont pas toujours bonne presse, notamment auprès des jeunes. Alors que 600 000 départs à la retraite vont intervenir dans l'économie sociale et solidaire durant les prochaines années, les acteurs commencent à se mobiliser pour travailler sur la qualité des emplois et, donc, sur l'attractivité du secteur.

Un sondage TNS Sofres pour le Mouvement associatif révèle que moins d'un jeune sur dix souhaite travailler dans une association.

L'emploi associatif se caractérise notamment par une plus grande précarité et par des salaires inférieurs à ceux du privé lucratif, notamment pour les postes de cadres.

Pour renforcer la qualité et la pérennité des emplois, les associations cherchent à développer des démarches de mutualisation.

Source : n° 1222 du 6 janvier au 12 janvier 2015 d'**Entreprises&Carrières**

SALAIRES CONVENTIONNELS DANS L'AIDE À DOMICILE

Une commission paritaire de négociation sur les salaires de l'aide à domicile s'est tenue le 27 novembre 2014.

La veille 1500 à 2000 salariés de la branche s'étaient mobilisés contre le refus d'agrément par le ministère des affaires d'un premier avenant salarial.

Un nouvel avenant, qui reste soumis à agrément, prévoit une augmentation de 1% au 1er juillet 2014.

Il est en cours de signatures

Source: Liaisons Sociales Quotidien n°16728 du 08/12/2014

CHANGEMENTS FISCAUX POUR LES ASSOCIATIONS EN 2015

La loi rectificative (2014-1655 du 29 décembre 2014) de la loi de finances pour 2015 (2014-1654 du 29 décembre 2014) apporte quelques ajustements dont certains étaient nécessaires. Par exemple, le montant des activités lucratives accessoires en deçà duquel les organismes sans but lucratif, bénéficient de la franchise d'impôts commerciaux, est désormais de 60 540 euros.

Ce qui signifie que les associations qui réalisent des opérations commerciales accessoires (loto, marché aux puces, fête locale, etc.) n'excédant pas un certain montant ne sont pas passibles des impôts commerciaux. Il faut pour cela que leur gestion soit désintéressée et que leurs activités non lucratives demeurent nettement plus importantes (CGI, art. 206 1bis). Ce seuil était en 2014 de 60 000 €. Il passe donc à 60 540 euros.

L'abattement de la taxe sur les salaires dont bénéficient les associations loi 1901, pour la taxe sur les salaires versés en 2014 a été fixé par l'administration à 20 262 €.

L'exonération du versement transport, reste applicable aux associations et fon-

dations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social.

Les versements effectués au profit des associations d'aide aux personnes en difficulté et ouvrant droit à une réduction d'impôt de 75 % sont plafonnés à 529 euros.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?c_i_d_T_e_x_t_e=JORFTEXT000029990432&categorieLien=id

HARCÈLEMENT

Sans prévention l'addition est plus lourde pour l'employeur.

Lors d'un cas de harcèlement moral avéré, la victime peut être dédommée après une action en justice intentée contre son employeur en réparation du préjudice subi. Dans un arrêt prononcé le 19 novembre 2014, la Cour de Cassation ajoute une autre indemnisation possible, cette fois sur le manquement de l'employeur à son obligation spécifique de prévention, sans toutefois plus de précisions sur les mesures qu'il aurait dû déployer en amont.

CHARLIE HEBDO: À BEAUREPAIRE ON A MIS DES MOTS SUR L'INNOMMABLE



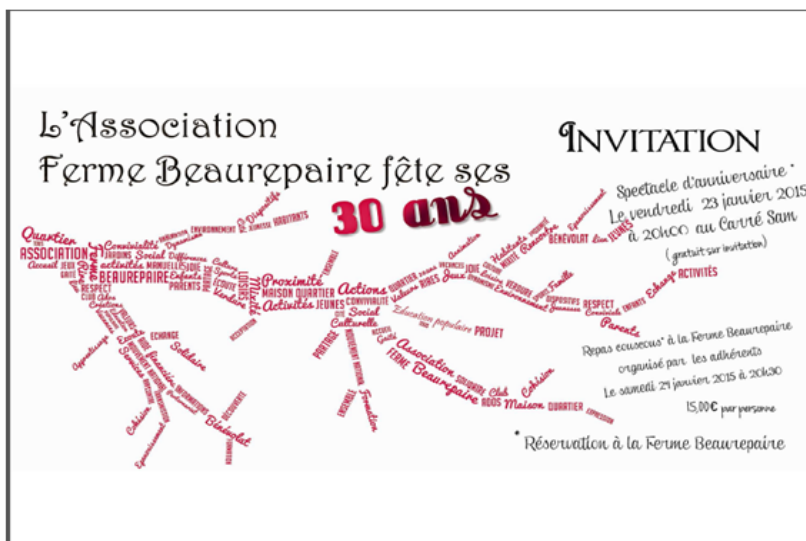
« Ils ne comprennent pas qu'on puisse tuer des gens pour des dessins » Stéphanie Humetz, coordinatrice des projets à la Ferme Beaurepaire, a parlé des attentats avec les adolescents de la ZAC située en zone de sécurité prioritaire (ZSP). La discussion a eu lieu durant un atelier destiné à évoquer l'actualité. « Les jeunes sont choqués, nous dit Stéphanie., Leur émotion et leurs questionnements nous ont permis d'ouvrir le débat sur la liberté de la presse, un fondement de notre démocratie. »

La Ferme Beaurepaire assure son rôle de pédagogue lorsqu'elle aborde avec les jeunes les valeurs fondamentales. « On appartient à la Fédération Léo Lagrange, une association d'éducation populaire, qui porte un projet éducatif qui défend les valeurs de citoyenneté, pas seulement du vivre ensemble, mais du mieux vivre ensemble. » Reprend Jean-Claude Libert, le directeur.

La notion de mixité sociale est très importante. « Ici l'on accueille tout le monde, sans distinction de religion, de sexe, de culture, on met en place des actions pour développer la vie en société, l'intérêt pour l'autre. ». Cela passe par des discussions, des ateliers créatifs, des projets à caractère social. L'association fait le lien social entre les habitants, notamment les jeunes pour les aider à développer leur esprit critique

Contact : 03.21.31.77.23

LA FERME BEAUREPAIRE A 30 ANS



Contact : 03.21.31.77.23.

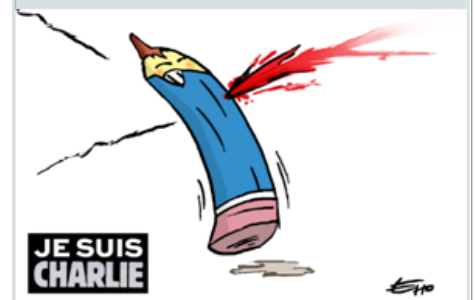
NUMÉRO SPÉCIAL « LE PETIT CITOYEN »

L'équipe de production « Le Petit Citoyen », vient d'éditer un numéro spécial à destination des 7-11 ans. Ce numéro a pour but d'expliquer aux enfants le terrible attentat qui a frappé Charlie Hebdo en ce début d'année.

Les enfants qui souhaitent réaliser des dessins ou des photos en hommage à « Charlie Hebdo » peuvent les envoyer par mail à contact@lespetitscitoyens.com. Ils seront publiés sur le site lespetitscitoyens.com

La semaine du 19 au 23 janvier, l'hebdo des petits citoyens sera consacré à la liberté d'expression.

N'hésitez pas à vous rendre sur lespetitscitoyens.com.



VERS UN SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Le président de la République appelle de ses vœux une réforme du service civique pour aboutir à « un service civique qui pourrait s'appeler universel ».

La Fédération souscrit à cet objectif et propose une nouvelle modalité du service civique afin de permettre à chaque jeune qui le souhaite de vivre cette expérience d'engagement.

Pour lire l'article :
<http://www.leolagrange.org/vers-un-service-civique-universel/#.VM9KUNKG8ds>



DU NOUVEAU DANS LA COLLECTION « ET SI ON S'PARLAIT »

Un nouveau numéro sur les rythmes éducatifs vient enrichir la collection « Et si on s'parlait », publiée par l'association Les petits citoyens en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange.

Destinés aux enfants à partir de 7 ans et à leurs parents, ainsi qu'aux professionnels de l'éducation, la collection « Et si on s'parlait », ludique et pédagogique, vise à susciter le questionnement et le débat. Le numéro sur les rythmes éducatifs vise à répondre à certaines interrogations des enfants et leur permettre de comprendre à quoi sert la réforme des rythmes éducatifs. Au fil des dix discussions, ils pourront comprendre en quoi elle est adaptée à leurs besoins et trouveront un



planning à découper pour organiser leur semaine !

Susciter le questionnement, donner le goût de lire et de réfléchir, développer la curiosité et faire rire, voici en quelques mots, l'esprit de la collection « Et si on s'parlait » initiée par Les Petits citoyens.

L'association Les Petits Citoyens, créée en 2001, contribue à donner aux enfants de 7 à 11 ans les clés de lecture du monde et de la société en les impliquant dans l'action citoyenne. L'association s'inscrit comme un véritable club

ouvert à tous les enfants, où des solutions éducatives leur sont proposées selon leurs besoins, leurs envies d'action et leurs préoccupations.

<http://www.leolagrange.org/du-nouveau-dans-la-collection-et-si-on-sparlait/#.VM9LVdKKG8ds>



A vos agendas :

23/01/2015 La Ferme Beaufrepère fête ses 30 ans

30/01/2015 AG du Club Léo Lagrange d'Armentières

Programmation des formations de bénévoles 2015 :

- Montage d'un projet de mobilité européenne —
- Education aux médias—
- Prévention du racisme—
- Prévention de la violence—
- Prévention du sexisme et de l'homophobie—
- Le développement durable au sein d'un réseau—
- « Esprit Libre » -

Programmation BAFA—BAFD 2015 : www.bafa-bafd.org